

Vendredi 28 janvier 2022, à l'issue d'un comité interministériel à la Ville présidé par le Premier ministre, le Gouvernement a annoncé la labellisation de Lunel 4^{ème} "Cité éducative" dans l'Hérault.

Hugues Moutouh, Préfet de l'Hérault, Sophie Béjean, rectrice de l'académie de Montpellier, rectrice de région académique Occitanie, chancelière des Universités et Pierre Soujol, Maire de Lunel, se félicitent de l'obtention de ce label d'excellence qui salue la stratégie éducative ambitieuse menée sur le territoire ainsi que la volonté de bâtir un écosystème de coopération des acteurs éducatifs autour de l'école.

Autour du collège Frédéric Mistral, établissement pilote, la cité éducative de Lunel couvre un vaste territoire :

- 9 écoles
4 maternelles : Arc-en-ciel, Pont de Vesse, Gambetta, Mario Roustan
5 élémentaires : Victor Hugo, Marie Curie, Henri de Bornier, Le Parc, Mario Roustan)
- 1 collège : Collège Frédéric Mistral
- 1 lycée : Lycée Louis Feuillade
- 3900 élèves concernés

Cette cité éducative s'appuiera sur les moyens déployés par l'État (200 000 €/an) et la Ville de Lunel (50 000 €/an).

Qu'est-ce qu'une cité éducative

Pour rappel, les Cités éducatives sont un dispositif né à partir d'initiatives menées sur le terrain par les élus locaux, les services de l'État et les associations. Elles visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Le label "Cité éducative" résulte de la co-construction de la feuille de route gouvernementale pour les quartiers prioritaires menée par le ministère de la Cohésion des territoires.

L'ESSENTIEL :

Lunel, Cité Éducative

Vendredi 28 janvier 2022, à l'issue d'un comité interministériel à la Ville présidé par le Premier ministre, le Gouvernement a annoncé la labellisation de Lunel 4^{ème} "Cité éducative" dans l'Hérault.

